

Vers la co-construction d'un fond de plan de données topographiques en Ile-et-Vilaine



Le **PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)** est un référentiel topographique mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...) de **faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis.**

Au 1^{er} janvier 2026, le PCRS devra être finalisé sur l'ensemble du territoire national.

Pour accompagner les communes et les EPCI d'Ile-et-Vilaine (hors Rennes Métropole), le SDE35 coordonne un groupement d'achat PCRS.

Une mise en conformité obligatoire

Suite à la réforme « anti-dédommagement des réseaux » (DT-DICT) de juillet 2012, un protocole national a été voté le 24 juin 2015 pour le déploiement d'un fond de plan commun entre acteurs concernés. Cet accord a permis de définir le cadre technique en créant un format d'échange nommé Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), garantissant la compatibilité des bases de données existantes et des travaux de topographie à venir.

L'arrêté du 22 décembre 2015 impose l'utilisation du PCRS comme fond de plan au 1/200^{ème} pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public font parties.

Les enjeux du PCRS

- » Sécurité
- » Efficacité
- » Fiabilité
- » Innovation

Qu'est-ce qu'un PCRS ?

Le **Plan Corps de Rue Simplifié** est un ensemble de données destinées à servir de **support topographique échangeable et mutualisable** afin de satisfaire à la législation DT/DICT en vigueur. On peut considérer le PCRS comme un squelette sur lequel viendront se superposer des données métiers, dont celles relatives aux réseaux enterrés.

Il existe deux types de PCRS : l'un dit « **image** », issu de clichés aériens et d'orthophotographies, et l'autre dit « **vecteur** », issu d'un scanner laser (LIDAR) et de nuages de points retraités par des entreprises spécialisées. Les 2 types d'acquisition du PCRS peuvent se combiner sur un même territoire : utilisation de vecteurs en zone urbaine dense et d'images en zone rurale par exemple.

Les échéances

Le géoréférencement en classe A est OBLIGATOIRE :

Au 1^{er} janvier 2020 pour les réseaux sensibles en unités urbaines

Au 1^{er} janvier 2026 pour tous les réseaux en unités urbaines

Au 1^{er} janvier 2032 pour tous les réseaux et sur tout le territoire

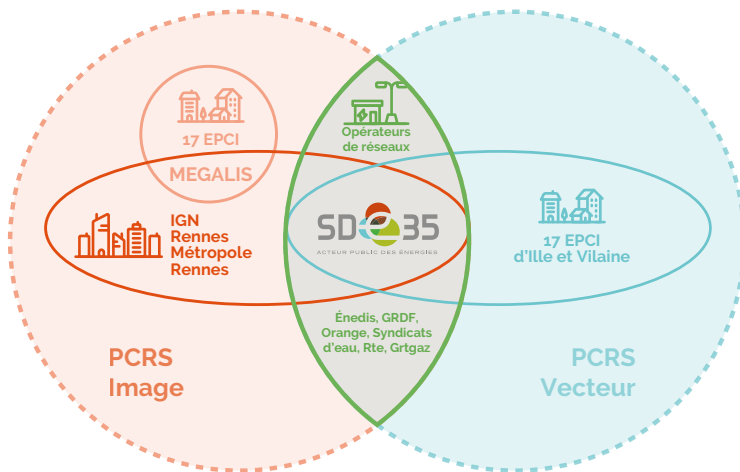
Pour le PCRS, il est recommandé à partir du 1er janvier 2020 et obligatoire au plus tard le 1er janvier 2026

En Ile-et-Vilaine, hors périmètre de Rennes Métropole, 42 unités urbaines (soit 57 communes) sont concernées par cet arrêté pour 2020 avec un total de 7 430 km de voirie dont 1 670 km en zone d'agglomération.



Le rôle du SDE35

Le SDE35 a dû proposer, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, de piloter le projet de réalisation PCRS. Il a choisi d'utiliser les 2 types d'acquisition du PCRS, à savoir « image » et « vecteur », afin d'optimiser le coût de réalisation et propose différentes techniques de réalisation et de contractualisation en fonction des partenaires concernés.



Un groupement de commande PCRS

Un groupement de commande est proposé aux EPCI. Il concerne la constitution d'une base socle PCRS image et vecteur sur le territoire du département d'Ille-et-Vilaine et prend également en compte l'hébergement, la mise à jour et la diffusion du Plan Corps de Rues Simplifié vecteur (PCRS) ainsi constitué.

Afin de faire vivre le PCRS, des mises à jour s'avèrent indispensables en fonction de l'évolution de la voirie. Les communes devront informer les EPCI des travaux sur leur territoire et leur transmettre les éléments de recollement afin qu'elles puissent faire les mises à jour, soit en interne, soit par le biais du marché groupé de mises à jour qui leur sera proposé.

Qui fait quoi ?

Le SDE35

coordonne le groupement de commande

Les EPCI

adhèrent au groupement de commande, informent leurs communes, assurent les mises à jour régulières des données à partir des informations transmises par les communes

Les communes

informent leur EPCI de la réalisation de travaux sur leur territoire, récupèrent les plans de recollement et les relevés topographiques à la norme PCRS et les envoient à leur EPCI.

En tant que coordonnateur, il intervient :

- auprès des 17 EPCI pour les accompagner dans la réalisation du projet sur leurs territoires
- auprès de Mégalis, l'IGN, Rennes Métropole, la Ville de Rennes pour la mise en place d'une convention d'acquisition du PCRS « image » sur le territoire d'Ille-et-Vilaine
- auprès des opérateurs de réseaux (Enedis, GRDF, Orange, Services d'Eau et d'Assainissement...) pour la recherche et la collecte des contributions financières.

Convention de cofinancement
Orthophotographie (20 cm)

Groupement de commandes
pour Mobil Mapping

Convention de coopération
public-public (5 cm)

Convention financière
de partenariat

Notre prestation

Une Orthophotographie sur la totalité du territoire d'Ille et Vilaine (Hors Rennes Métropole)
Ce PCRS image est défini par le standard CNIG. Il s'agit d'une orthophoto, issue de photographies aériennes qui ont été traitées pour éliminer les déformations dues aux reliefs et à la perspective.
On obtient à l'issue du traitement une image géoréférencée qui peut notamment servir de fond de plan pour prendre des mesures ou superposer d'autres couches d'information telles que les réseaux.



Extrait d'une acquisition de mobil mapping sur la commune de Cesson-Sévigné



Extrait d'une orthophoto (5cm) réalisée dans le Morbihan



Extrait d'une vectorisation PCRS



Nathalie BEAUDOIN,
responsable du pôle Topographie
n.beaudoin@sde35.fr
Tel : 02.99.23.04.37 / 06.87.71.44.57